



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JANVIER 2014 / I**

Le 30 janvier 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Simon – M. Benoist – Mme Herbin, adjoints – M. Bréhat – Mme Obellianne – M. Wagner - Mmes Matthias – Manzi – MM. Collingro - Tonnellier – Mme Mouchot – M. Esselin – Mmes Kruszynski – Lonardi - M. Prouvé – Mmes Masson - Bau - M. Romain.

Absents : M. Rechenmann – Mme Henry – M. Creutz – Mme Scherrer.

Excusées : Mmes Boldizar – Visciglia.

M. Nasse DP à Mme Herbin.



Le maire ouvre la séance et propose l'approbation du procès-verbal du conseil de novembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité, comme toutes les décisions qui suivront.

### **Communications :**

Le maire passe ensuite aux communications.

Le président informe l'assemblée :

- Il souhaite un prompt rétablissement à Alice SIMON qui a subi une intervention chirurgicale.
  - Il souhaite un prompt rétablissement à Paul BENOIST qui était déjà à la mairie le lendemain de sa intervention chirurgicale.
  - Vendredi 10 janvier, accompagné de Paul BENOIST et Frédéric JUND et en présence de François HARMAND, DGS de la Communauté de Communes du Saulnois, il a reçu le cabinet d'études qui prépare le dossier de faisabilité de la nouvelle zone industrielle intercommunale financée à 80 % par le CRSD.
  - Mardi 21 janvier 2014 a eu lieu en Préfecture une réunion concernant le projet d'implantation de l'entreprise Allemande HET sur le site RETIA à DIEUZE.
    - Assistaient à cette réunion :
      - § Monsieur François VALEMBOIS, sous-préfet de Metz-Campagne, sous-préfet par intérim de la sous-préfecture de CHÂTEAU-SALINS
      - § Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle
      - § Monsieur Alain MARTY, Député
      - § Monsieur François GROSDIDIER, Sénateur
      - § Monsieur GOEBEL, Président de RETIA
      - § Monsieur FRANTZ, Juriste de chez TOTAL
      - § Monsieur Gérard FOLNY, Directeur de la DREAL
      - § Monsieur Christian RENNER accompagné de son épouse et de Monsieur FROSTIER, associé
      - § Madame Brigitte GACHOTTE, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de CHÂTEAU-SALINS
      - § les collègues Bernard FRANCOIS et Paul BENOIST l'ont accompagné.
- Cette réunion a duré près de 3 heures

Malgré les 3 engagements de la commune (pas de recours, bail précaire, construction d'un bâtiment industriel)

Malgré l'engagement de RETIA d'accorder un accord de fin de travaux pour la seule partie de 10 ha correspondant au site industriel que la commune récupère à l'euro symbolique

Monsieur GOEBEL a laissé peu d'espace à la discussion

Monsieur Christian RENNER a donné un ultimatum fixé au 30 janvier, faute d'accord de RETIA, le projet est abandonné

Par lettre du 9 mars 2012, soit presque 2 ans, j'informai RETIA du projet HET sur le site RETIA à DIEUZE

Il lit la lettre du 22 janvier 2014 du Sous-Préfet à Monsieur GOEBEL

Il lit la lettre du 27 janvier 2014 de Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général au Président de la République

Il lit la lettre du 28 janvier 2014 du Député Alain MARTY au Président de la République

Il lit la lettre du 28 janvier 2014 du Sénateur François GROSDIDIER au Président de la République

Nous attendons avec impatience la réponse de TOTAL/RETIA qu'il espère positive.

Avec Paul BENOIST, nous avons reçu ce matin Monsieur et Madame Christian RENNER qui nous ont informés que la Belgique souhaitait leur installation. En moins de 15 jours tout est réglé en Belgique, pauvre France, le pays de mon enfance !

Monsieur TONNELIER demande quels sont les arguments de TOTAL/RETIA pour retarder le dossier, le Maire explique que la société souhaite un certificat de fin de dépollution pour tout le site ce qu'ils n'obtiendront jamais (les butes resteront leur propriété).

- Samedi 1<sup>er</sup> février à 20 h au stand de tir, soirée couscous organisée par les parents d'élèves de l'école maternelle Edmond About, venez nombreux, nous sommes quelques-uns à y aller, nous avons encore des places à notre table.

- BONNES NOUVELLES :

- o Dossier d'eau présenté par Paul BENOIST (3 porteurs de projet sont sur les rangs)
- o AOT des 2 mess (depuis que D. CONSILLE a quitté la sous-préfecture, tout se débloque)
- o Accord de principe pour les bâtiments Colonie Officiers
- o Reprise imminente du Centre Equestre.

Le taux légal de TVA ayant changé au premier janvier le Maire présente les nouveaux tarifs des prestations au funérarium.

~~~~~

Puis le Président passe à l'ordre du jour :

|         |                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------|
| 14/I/01 | Dépenses anticipées d'investissement pour 2014      |
| 14/I/02 | Budget ville. Admission en non-valeur               |
| 14/I/03 | Déplacement des panneaux d'entrée/sortie de ville   |
| 14/I/04 | Subvention classe de mer                            |
| 14/I/05 | Parc d'activités. Vente terrain à Espace Jenet sarl |
| 14/I/06 | Budget ZAC. Prix de vente de l'eau                  |
| 14/I/07 | Budget ZAC. Travaux de VRD implantation LIDL        |
|         | Divers                                              |

~~~~~

#### Point n° 14/I/01 : DEPENSES ANTICIPEES D'INVESTISSEMENT POUR 2014

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant que la commune souhaite réaliser des travaux avant le vote  
du budget 2014,

après délibération

- décide l'ouverture des crédits nécessaires au budget 2014, pour assurer les opérations en cours à savoir :
  - recherche d'amiante avant démolition (658,00 €) - art. 2315 budget ville
  - reprise de regard d'assainissement (775,00 €) - art 2315 budget assainissement
  - câblage bâtiment relais (1.875,65 €) art. 2313 budget ZAC : concernant alimentation électrique bâtiment Bur
  - matériel informatique pour Office de Tourisme du Saulnois, Dieuze et environs (749,00 €) - art. 2183/026 budget ville + (604,00 €) art. 205/026 budget ville.

#### **Point n° 14/I/02 : BUDGET VILLE. ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant que les sommes ci-dessous mentionnées sont irrécouvrables,  
Vu l'avis du Trésorier,

après délibération

- admet la somme de 327,07 € au titre des locations 2009 à 2011 de M. François NITSCH en non-valeur.

#### **Point n° 14/I/03 : DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'ENTREE/SORTIE DE VILLE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant que l'implantation des panneaux « DIEUZE » sur la RD 22 direction Saint Avold nécessite d'être déplacée afin d'intégrer le giratoire, cette décision permet la réduction de la vitesse en entrée de zone,

après délibération

- décide :

Les panneaux actuels d'entrée de ville passent du point actuel PR 16+193 au PR 16+510 suivant conseil du directeur de l'UTR.  
L'arrêté du Maire suivra.

#### **Point n° 14/I/04 : SUBVENTION CLASSE DE MER**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la demande de participation de la commune à une classe de mer. Par courrier en date du 23 novembre 2013, reçu en mairie le 3 décembre 2013, les enseignantes de CE2/CM2 de l'école Gustave Charpentier sollicitent une participation pour une classe de mer sur l'île de Ré (44 élèves). Ce type de voyage pédagogique est fréquemment aidé par la commune, il convient d'encourager les enseignants qui maintiennent encore ce type de voyages scolaires.

Le coût du voyage est de 451 € par élève dont 200 € à charge des parents.

considérant que ce type d'aide est habituel,

après délibération

- décide :

- d'attribuer une participation de 82 € par enfant de la commune à l'école Gustave Charpentier.
- l'aide sera versée sur présentation des justificatifs.

## **Point n° 14/I/05 : PARC D'ACTIVITES. VENTE TERRAIN A ESPACE JENET SARL**

Le Conseil municipal,  
M. Paul BENOIST, adjoint en charge de la zone d'activité explique :  
Espace JENET Sarl de Vendenheim (67) a récemment acquis le bâtiment anciennement Traitail sur la zone industrielle pour y exercer une activité de laser quest.

Elle sollicite la commune pour la cession de la parcelle cadastrée ban de Dieuze section 2 n° 156 de 9 a 75 ca contigue à sa propriété pour une extension de son activité.

considérant que l'implantation de cette activité, doublée d'une petite restauration permet le développement de la zone d'activité,

après délibération

- décide
  - de vendre la parcelle cadastrée ban de Dieuze lieudit « sur la route » section 2 n° 156 de 9 a 75 ca contigue à sa propriété pour une extension de son activité.
  - Le prix est de 1,68 €/m2 conformément à l'estimation des domaines soit 1638 €. Rédaction Me SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

## **Point n° 14/I/06 : BUDGET ZAC. PRIX DE VENTE DE L'EAU**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint chargé de la zone d'activités qui explique que plusieurs dossiers tendant à l'installation d'une usine d'embouteillage vont être déposés dans les prochaines semaines. Les multiples contacts entre la municipalité et les différents repreneurs laissent envisager une décision imminente.

considérant qu'il est nécessaire de convenir d'un prix de vente spécifique de l'eau de commercialisation à l'entreprise d'embouteillage, afin d'assumer les investissements de la commune en ZA, que ce prix devra être annoncé de façon définitive aux repreneurs, et propose de fixer la vente d'eau de commercialisation (eau destinée à l'embouteillage) au prix de vente spécifique de 1 (un) € H.T./m3,

considérant le développement à venir de l'activité d'embouteillage,

après délibération

- décide :
  - de fixer la vente d'eau de commercialisation (eau destinée à l'embouteillage) au prix de vente spécifique de 1 (un) € H.T./m3.

## **Point n° 14/I/07 : BUDGET ZAC – TRAVAUX DE VRD IMPLANTATION LIDL**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint chargé de la zone d'activités qui explique que le dossier d'implantation du LIDL suit son cours, les travaux de plateforme et construction débuteront dès l'obtention du permis de construire. Il revient à la commune de créer la voirie. Ces travaux destinés à la desserte des parcelles doivent être estimés, et propose d'autoriser le maire à lancer une consultation pour recruter un bureau d'études pour le chiffrage des travaux à effectuer et la rédaction de l'appel d'offres.

considérant la nécessité de faire chiffrer les travaux à venir,

après délibération

- décide :
  - d'autoriser le maire à lancer une consultation pour recruter un bureau d'études pour le chiffrage des travaux à effectuer et la rédaction de l'appel d'offres.
  - autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'évolution de ce dossier.

## Divers

Le Maire donne réponse à plusieurs questions, précise que le DOJO sera bien réalisé, il aurait pu se faire dans les bâtiments de l'ancien LIDL mais faute d'accord sur les conditions financières, il sera réalisé en construction neuve près du gymnase.

Le prochain conseil aura lieu le 13 mars.

Christiane MASSON demande si l'accès au parking du stand de tir n'aurait pas pu être moins haut, il s'avère que justement la bordure est présente pour limiter les possibilités de vitesse et garantir la sécurité des usagers.

La même intervenante a pu constater des infiltrations et de mauvaises odeurs à la maison médicale, affaire à suivre.

Paul BENOIST effectue un rapide bilan des négociations avec les concurrents à l'implantation d'une usine d'embouteillage d'eau.

Fernand LORMANT annonce les déblocages des dossiers « mess » officiers et sous-officiers, ainsi que le centre équestre.

Bernard FRANCOIS fait part des importantes visites qui se sont déroulées sur le site de la délivrance, incluant le Président du Festival de Fénétrange, les chefs d'orchestre philharmonique de Sarrebrück et de Lorraine, qui en collaboration avec l'épouse du colonel FRINGANT envisagent une programmation culturelle dès 2015.

Christian TONNELIER dont c'est le dernier conseil municipal remercie Fernand LORMANT et tout le conseil.

Madame OBELLIANNE fait un rapide topo sur l'avancement du dossier « maison de santé », à ce propos le maire remercie le 1<sup>er</sup> adjoint pour son intervention auprès des A.B.F. permettant l'avancée du dossier et celui de la démolition de l'ancien « super U ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 10.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Alice SIMON

Paul BENOIST

Sylviane HERBIN

Daniel BREHAT

Laurence OBELLIANNE

Jean-Marie WAGNER

Catherine MATTHIAS

Bernadette MANZI

Antoine COLLINGRO

Christian TONNELIER

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

M. Claude KRUSZYNSKI

Agnès LONARDI

Bernard PROUVE

Christiane MASSON

Claudine BAU

Fernand ROMAIN